

Lundi, 23 septembre 1963,  
à 15 heures



DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite):</i>	
<i>Discours de M. Zinsou (Dahomey) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Cordini (Argentine) . . . . .</i>	4
<i>Discours de M. Sapena Pastor (Paraguay) . . . . .</i>	6
<i>Intervention du représentant du Royaume-Uni . . . . .</i>	9

*Président:* M. Carlos SOSA RODRIGUEZ  
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. ZINSOU (Dahomey): Laissez-moi, Monsieur le Président, associer ma délégation aux félicitations qui vous ont déjà été adressées à l'occasion de votre élection à la présidence de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Nos vœux sont pour que le temps de cette présidence marque réellement un tournant capital de l'histoire de notre organisation et une évolution irréversible des rapports entre les Etats.

2. La présente session s'ouvre, on l'a remarqué, sous des auspices favorables. Si cette assemblée n'est pas encore une véritable forêt de rameaux d'oliviers, du moins pouvons-nous constater avec satisfaction que certaines armes de la guerre froide avec leur cortège d'invectives, de menaces, de tensions et de crises aiguës semblent avoir été laissées au vestiaire. Cela est fort bien ainsi. Depuis la dernière session, qui a connu une des plus graves crises de l'actuel après-guerre, deux événements considérables se sont produits: la Conférence d'Addis-Abéba<sup>1/</sup>, qui a vu naître l'Organisation de l'unité africaine; la signature, à Moscou, de l'accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires<sup>2/</sup>.

3. Il était évident — et les faits tendent à le prouver — que ces deux événements ne seraient pas sans répercussions sur la présente session. Depuis plus de trois ans déjà, les Etats indépendants d'Afrique ont énoncé, à cette tribune, les objectifs majeurs qui sont l'objet de leurs préoccupations de tous les instants. L'un de ces objectifs, qui conditionne, à nos yeux, dans une large mesure la réalisation des autres, est l'unité africaine. Elle apparaissait, il y a à peine un an, au regard de beaucoup, comme un idéal lointain, inaccessible, une utopie ou un vœu pieux. A la veille même de la réunion d'Addis-Abéba, les sceptiques formaient la majorité des observateurs. Et j'entends bien que ceux-ci n'étaient

pas tous hostiles à la réalisation de notre unité; mais, mesurant les difficultés de la tâche et se souvenant de la vanité, des insuccès, des écueils d'entreprises similaires, des délais nécessaires à quelque ébauche de réalisation, ils se disaient que l'Afrique, que la colonisation avait au surplus divisée, quand elle ne l'avait pas opposée à elle-même, n'échapperait pas à la règle. Et le monde, distrait ou sceptique, s'est laissé surprendre par l'événement. En un des hauts lieux de l'histoire africaine, où des millénaires témoignent pour nous, le 26 mai 1963, 32 Etats, librement, en toute souveraineté, ont décidé de coordonner leurs efforts dans tous les domaines importants, d'harmoniser leur politique, de développer en commun leurs économies et; par une solidarité active, de réaliser ensemble leur insertion pacifique, dynamique et bienfaisante dans le monde moderne. Du même coup, l'unité africaine, ce mythe, devenait une réalité, ayant sa charte, ses organes de coopération et ayant choisi la conciliation, l'arbitrage, de préférence aux conflits, chauds ou froids.

4. Certes, nous ne prétendons pas avoir ainsi supprimé, d'un seul trait, toutes nos différences et même nos divergences. Nous sommes des hommes, comme tous les autres hommes. En allant à Addis-Abéba, nous ne prétendions pas y accomplir un miracle. Certains problèmes qui peuvent nous opposer demeurent; certains intérêts légitimes peuvent encore se trouver en conflit. Mais ce qui est certain désormais, c'est qu'une conscience est née, dans tous nos Etats, de notre commune appartenance non seulement à la terre des hommes, mais au tiers monde africain, au tiers monde tout court, que donc, fondamentalement, ce sont les mêmes problèmes auxquels nous devons faire face, même si, ici et là, ils se posent en des termes différents et appellent parfois des solutions particulières. Communauté d'idéal et communauté de destin dans le présent, comme hier fut commune notre situation de peuples colonisés et dépendants, nous commandent de joindre nos mains, de ceindre nos reins et de lutter, de travailler ensemble, afin que l'homme africain, rendu à lui-même et réhabilité, devienne chaque jour plus homme et apporte à l'édification du monde nouveau — à qui elle manquerait — sa participation et, osons le dire, son enrichissement. Il suffit de voir l'enthousiasme qui, partout, dans les Etats intéressés a salué les résultats d'Addis-Abéba pour se rendre compte qu'ils correspondent aux profonds désirs de nos peuples.

5. La Conférence de Dakar<sup>3/</sup> a prouvé que, quelles que soient les difficultés de notre entreprise, nous saurons consentir tous les sacrifices, faire les concessions nécessaires, œuvrer dans l'état d'esprit d'Addis-Abéba pour aboutir.

6. Cependant que nous nous organisions en un groupement pacifique d'évolution et d'entraide et que nous

<sup>1/</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains, réunie du 22 au 25 mai 1963.

<sup>2/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

<sup>3/</sup> Conférence de l'Organisation de l'unité africaine, réunie du 2 au 12 août 1963.

créons ainsi une des conditions de la paix, les grands, de qui celle-ci dépend plus que de nous, décidaient de faire un petit pas en avant dans la recherche des moyens d'y parvenir.

7. Les accords de Moscou ont été salués comme une contribution positive et comme un événement de grande portée. Que mon pays ait été l'un des tout premiers en Afrique à décider de s'y associer prouve que nous en saisissons la signification et en mesurons la portée. Cependant, il ne faut pas nous leurrer: ce n'est, je l'ai dit plus haut, qu'un pas, un petit pas. Pour que le Traité de Moscou ne se révèle pas, demain, comme la plus tragique des illusions dont l'humanité ait été de nos jours bercée, il faut qu'il soit suivi d'autres accords touchant au fond même du problème et aboutissant à des mesures radicales. Ce que le monde a salué dans les accords de Moscou, c'est une espérance qui ne doit pas être déçue. Leur intérêt, qui n'est pas mince, tient au fait qu'ils maintiennent le dialogue et font entrer leurs protagonistes dans l'engrenage de la paix. Il tient aussi au fait que ces accords réduisent désormais la dangereuse pollution de l'atmosphère et les conséquences funestes que celle-ci finirait par avoir pour le genre humain. Mais le danger réel n'est pas supprimé et l'humanité demeure sous la menace, chacun des grands ayant depuis longtemps en sa possession de quoi faire descendre l'Apocalypse sur la terre. Maintenir les stocks accumulés de bombes atomiques de toute nature, poursuivre leur fabrication et continuer de les éprouver en des expériences souterraines rendrait les accords de Moscou bien dérisoires si l'on devait s'en tenir là. Car la possession crée la tentation, maintient l'inquiétude, la méfiance et la suspicion. Nous sommes donc loin de l'objectif véritable. Le problème n'est pas simplement celui de la dénucléarisation de telle ou telle région pendant qu'ailleurs subsisteraient les moyens terrifiants de destruction accumulés. Qui donc serait à l'abri et où le serait-on si le cataclysme devait s'abattre un jour? L'objectif est le désarmement total et contrôlé, la destruction de toutes les bombes existantes et de leurs vecteurs. En souscrivant aux accords de Moscou, mon pays entendait encourager la marche vers cet aboutissement et ne ménager aucun effort pour y parvenir. Ni optimisme béat ni euphorie inutile, mais une espérance raisonnée; car la paix est le premier bien, le plus grand bien, le bien commun de l'humanité. Elle est notre affaire à nous tous, grands ou petits. Elle se prépare et se conquiert. Elle est indivisible. Ce n'est pas la servir que de la promener, tous les jours ou de temps en temps, devant les bouches des canons. A vous écouter, Messieurs, avec toute l'attention que méritent vos propos et les responsabilités que vous assumez, à entendre les professions de foi dont si souvent cette tribune retentit, on pourrait se demander pourquoi on a tant de mal à aboutir, alors que chacun proclame sa volonté de paix. Qui donc nourrit l'arrière-pensée de commettre une agression? Qui se refuse au dialogue, à la discussion, à l'arbitrage? Qui prétend tenir le monde sous la menace de la terreur et le chantage de la destruction? Qui? Il ne suffira plus, désormais, que personne n'accepte de prendre ces responsabilités terribles; il faudra aussi que, dans les actes, on témoigne d'une volonté sincère d'aboutir. Et tous nos peuples vous regardent, qui ne sont dupes ni de certaines manœuvres de propagande ni de certaines ruses.

8. Mais ce ne sont pas seulement les canons et les bombes qui menacent la paix du monde. Celle-ci ne

sera pas assurée tant que des peuples, qui ont eux aussi droit à la vie et à la liberté, seront tenus en esclavage, ou même dans une dépendance dorée — en admettant que celle-ci puisse jamais l'être — dont ils ne veulent pas. Une injustice faite à l'un est une menace pour tous les autres: cela n'a pas changé, et nous n'aurons de cesse ni de répit que tous ceux qui, contre leur gré, sont encore dans les chaînes de la colonisation, n'aient recouvré leur liberté. La plupart des Etats qui en colonisèrent d'autres, jadis, ont fini par comprendre qu'il est dans la nature des choses que les colonies accèdent un jour à l'indépendance. Ils y ont aidé, ou s'y sont résignés, et ont réussi avec plus ou moins de bonheur à décoloniser. D'autres, par contre, qui n'ont rien appris persévèrent diaboliquement dans une erreur qui risque de leur être fatale, alors que toute l'évolution du monde est là, qui devrait leur servir de leçon. Proclamer en 1963 que telle colonie située à des milliers de kilomètres, un pays parfaitement étranger et où, au surplus, il n'a jamais été pratiqué une politique d'assimilation intégrale, d'égalité parfaite des hommes, proclamer, dis-je, que telle colonie est partie intégrante du pays colonisateur est à la fois une aberration et une mystification. Que l'on ne s'étonne pas que les intéressés se refusent à avaler de telles couleuvres.

9. Nous ne saurions, quant à nous, rester indifférents. Notre silence, notre passivité ne seraient en fait que de la complicité; et nous ne saurions être complices des colonialistes, véritables fossiles de temps révolus. Et puisque nous aimons la paix, que nous voulons la paix, et parce qu'il n'y aura pas de paix véritable tant qu'il restera quelque part sur terre un peuple opprimé, parce que nous nous sentons solidaires de tous ceux qui sont encore opprimés, nous avons décidé d'opposer un front et une action résolus aux attardés du colonialisme.

10. Qu'on veuille bien nous comprendre et nous croire: nous aurions préféré utiliser nos ardeurs et nos ressources, dont nos pays ont un pressant et grand besoin, à des tâches plus agréables et plus bienfaites pour nos populations. Mais peut-on s'acheter une bonne conscience au prix d'une trahison? Nous ne trahissons pas nos frères, qui attendent de jouir comme nous de leur liberté et de s'atteler, selon le choix qu'ils feront librement, à l'exaltante œuvre de construction de leur pays.

11. Disons-nous toute notre pensée? Dans cette affaire de décolonisation, la responsabilité de ceux que l'on appelle les grands est considérable. Rien ne nous empêchera de croire que, s'ils le voulaient vraiment, le processus de décolonisation, irrésistiblement, serait accéléré. Il n'est pas un Etat dans le monde actuel qui puisse, tout seul, résister pendant longtemps à une mise en quarantaine par tous les autres. Sans qu'il y ait un seul coup de feu, le Portugal — puisqu'il faut l'appeler par son nom — serait amené à faire ce qui a si bien réussi à d'autres et qui, sans qu'il s'en doute, serait pour lui-même un grand bienfait. Il faudrait pour cela que ce que les uns considèrent comme leur intérêt stratégique, et les autres, comme leurs intérêts économiques, ne prévale pas à leurs yeux sur la liberté des hommes.

12. Car ce qui est vrai pour le Portugal l'est aussi pour l'Afrique du Sud, ce royaume de l'apartheid. Nous le savons, la discrimination raciale s'exerce ailleurs encore de façon abominable. Où qu'elle soit et d'où qu'elle vienne, nous la condamnons. Mais rendons

justice à ceux qui ne l'acceptent pas avec résignation, qui l'interdisent par leurs lois et luttent chaque jour pour l'abolir, tandis qu'en Afrique du Sud c'est la loi, l'Etat, le gouvernement qui en sont les tenants les plus déterminés.

13. On nous dit: "Tenons nos organismes spécialisés et techniques en dehors des conflits politiques. Ne les paralysons pas par des querelles dont ils n'ont pas à connaître. Réservons certains débats aux seuls organismes habilités: le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, afin que les institutions spécialisées puissent poursuivre leur tâche pratique dans le domaine de l'assistance coopérative." Outre que nos peuples ne veulent pas accepter cette assistance et cette coopération de n'importe qui, car nous faisons aussi attention à la main qui donne qu'à la manière dont elle donne, la logique du conseil qui nous est ainsi offert n'est qu'apparente. Car il ne s'agit pas seulement de politique; il s'agit aussi de principes et de morale. Accepteriez-vous de laisser en liberté et de faire siéger, par exemple, à l'Académie des sciences de votre pays tel bandit notoire, criminel de grand chemin, pour la seule raison qu'il est par ailleurs un génie scientifique incontesté et que l'académie en question ne traite que de problèmes purement scientifiques et techniques? Le problème est complexe, nous le reconnaissons; nous ne nous le dissimulons pas. Il a été posé à cette tribune même ces jours derniers et notre tâche sera de nous appliquer, dans les temps à venir, à y apporter une réponse claire.

14. Quel genre de Nations Unies voulons-nous? C'est en même temps poser le problème qui s'impose des réformes de notre organisation. Ceux qui en ont jeté les bases voici 18 ans n'avaient pas prévu la situation actuelle, où le tiers des Membres est constitué par d'anciens pays colonisés devenus indépendants et qui ont leur mot à dire dans la conduite des affaires de notre monde.

15. Nous avons formulé des propositions concrètes de modification de la composition du Conseil de sécurité et de certains organismes spécialisés. Nous demandons que nos congénères soient plus largement et plus équitablement associés à l'administration et au fonctionnement de tous les organismes. Puisqu'il semble que tout le monde soit d'accord pour convenir du bien-fondé de cette position, nous espérons que nos propositions aboutiront sans difficulté. Oui, une organisation réformée, où la représentation de chacun et de tous sera plus équitable et où certaines méthodes de travail seraient encouragées ne pourrait que mieux servir notre idéal commun.

16. Préserver la paix, améliorer le niveau de vie de tous les peuples, tels sont les objectifs premiers des Nations Unies. Il faut faire en sorte que notre organisation puisse les servir avec efficacité.

17. Dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés, il est temps de sortir de la bureaucratie, des rapports innombrables — intéressants, nous ne le contestons point —, des volumes de comptes rendus de mission d'études, et que sais-je encore, pour aborder des réalités pratiques et concrètes. Il faut réduire, et de beaucoup, les délais excessivement longs qu'appellent les démarches, études, missions, pour n'aboutir, hélas, dans la plupart des cas, qu'à des documents d'archives ou de bibliothèque.

18. Je l'avoue, j'ai hésité à prendre la parole devant cette assemblée parce que, sans nier l'œuvre entreprise par notre organisation depuis sa création, sans

minimiser la part déterminante qu'elle a prise dans la libération de nos jeunes Etats, sans sous-estimer sa contribution remarquable au maintien de la paix, il faut bien reconnaître que nous avons davantage fait la preuve de nos capacités de parole que de nos capacités d'action. En ce début d'automne, que faisons-nous? Accomplissons-nous un rite? Sommes-nous le dernier salon où l'on cause? Depuis des années, vous entendez les mêmes propos et, cette année, plus de 100 fois, ils reviendront, nobles, éloquentes et beaux. Mais après? Le mur de Berlin continuera d'être le témoignage absurde d'un peuple divisé à qui l'auto-détermination est refusée; le conflit israélo-arabe restera la conséquence douloureuse d'un refus de dialogue et d'un refus de tolérance. Au Laos, au Viet-Nam, en Chine, le monde et la paix resteront tenus en haleine aussi longtemps que des hommes — dont le seul crime est de n'avoir pas la même couleur que d'autres, tandis que d'autres, plus heureux, ont connu avant eux les moyens de conquérir et d'asservir — continueront de réclamer, au prix de leur vie, leur place légitime à la table commune, alors que, si tout le monde voulait vraiment la paix et décidait d'en réaliser les conditions, un centième des sommes qui sont actuellement englouties dans des œuvres de destruction suffirait à changer pour beaucoup le sens de la vie et, pour tous, la face du monde.

19. On l'a dit ici avant moi: un seul engin des arsenaux d'aujourd'hui peut, à lui seul, faire plus de dégâts que l'ensemble de tous ceux qui ont été utilisés pendant la dernière guerre. Mais, dans le même temps, le cancer, par exemple, continue ses ravages et les savants attendent en vain les moyens d'entreprendre leurs recherches.

20. Les réalisations spatiales confondent l'esprit et sont tout à l'honneur de l'homme. Cependant, je me permets de le demander aux grands, qui bientôt, de concert, bras dessus, bras dessous, vont s'envoler vers la lune: "Etes-vous assurés d'avoir fait tout votre devoir sur terre? Tous les hommes mangent-ils à leur faim? Tous les enfants ont-ils la chance d'accéder à un minimum de culture? Avez-vous pris soin de dissiper les inquiétudes et l'angoisse des peuples? Cette terre, notre terre, la terre des hommes, l'avez-vous rendue plus humaine et les hommes plus fraternels?" Nous attendons une réponse à ces questions.

21. L'un de nos collègues parlait l'autre jour des deux fontaines qui coulent à Genève, l'une au Palais des Nations, l'autre sous le lac Léman. Avouons-le, ici, c'est au Niagara que nous faisons concurrence. Nous autres, peuples africains qui sommes pour la palabre et le dialogue, nous croyons aux vertus de la parole, mais nous croyons davantage aux vertus de l'action. Et le temps de l'action est venu, ce qui explique la brièveté, inusitée en ce lieu, je le reconnais, de mon propos. Nous avons tout à faire et nous sommes pressés. Vous avez tous les moyens et n'avez le droit ni de les gaspiller ni de les thésauriser. Le plus grand peuple, selon nous, le plus grand Etat, ce n'est pas celui qui aura la bombe la plus dévastatrice ni celui qui arrivera le premier dans la Lune; c'est celui qui aura fait le plus pour la compréhension entre les hommes et les nations, celui qui aura le plus travaillé au bonheur de notre humanité, en faisant reculer la maladie, l'ignorance, la misère et la faim.

22. Le Dahomey, mon pays, est pour l'autodétermination, la liberté pour tous. Il croit à la solidarité

et à la fraternité humaines. Il veut y collaborer pour sa modeste part, avec ferveur et de toute sa conviction. Puissent les Nations Unies être le champ d'épanouissement de notre ardeur dans tous ces domaines, car nous sommes de ceux — pour me référer à un discours qui résonne encore — qui veulent rendre leur appui dans cette organisation pour élever le monde à une paix juste et durable.

23. M. CORDINI (Argentine): Monsieur le Président, je veux d'abord vous adresser mes plus vives félicitations pour votre élection à la haute charge à laquelle vous avez été appelé. Je suis certain que les remarquables qualités dont vous avez fait preuve durant tant d'années dans le domaine des affaires internationales se manifesteront avec éclat dans la conduite des travaux de la présente session de l'Assemblée générale, que vous présiderez avec compétence. L'Amérique latine ne peut s'empêcher de s'enorgueillir de voir un de ses fils éminents diriger aujourd'hui nos débats. Je veux voir dans cette heureuse circonstance un signe de bon augure: notre Amérique, continent de la paix et de la solution à l'amiable des conflits internationaux, fournit aujourd'hui le président d'une session de l'Assemblée dont nous voulons tous qu'il soit écrit dans les annales des Nations Unies qu'elle aura inauguré une étape nouvelle de la coexistence des peuples du monde.

24. Cette circonstance revêt pour mon pays une double importance. Dans quelques jours, lorsque le pouvoir aura été transféré aux nouvelles autorités, un difficile processus interne aura pris fin et fera place à un régime placé sous le signe de la concorde nationale. La signification profonde du cycle qui se termine est qu'il a fait disparaître une apparence de dissension pour que puisse s'exprimer la réalité sous-jacente qui correspond à la vocation authentiquement démocratique de notre peuple. La voix du peuple s'est fait entendre à l'occasion des dernières élections, dont les résultats ont récompensé la constance de ceux qui, à la tête du gouvernement, ont su conduire le pays à cette consultation populaire.

25. L'Argentine vient aujourd'hui, avec une foi renouvelée, joindre ses efforts à ceux de tous les Membres de l'Organisation en faveur de la coopération, de la paix et de la sécurité collective, parce qu'elle pense qu'il incombe à tous de travailler en cette enceinte à la réalisation des buts et des principes de la Charte.

26. Les problèmes concrets que nous devons aborder dans nos débats nous montrent clairement la voie. En leur cherchant une solution, nous devons nous efforcer le plus possible de satisfaire les aspirations de l'opinion publique internationale, qui suit avec une attention toujours plus soutenue le déroulement de cette importante session de l'Assemblée générale.

27. Notre siècle, particulièrement depuis une vingtaine d'années, a vu se produire de nombreux changements impressionnants sur la scène internationale. La métamorphose qui s'est accomplie résulte du jeu de forces d'une puissance irrésistible qui ont été libérées par les circonstances qui font de notre époque une époque unique dans l'histoire. A l'origine même de ce processus, peut-être faut-il voir le progrès technique sans précédent qui croît maintenant selon une progression géométrique et qui a eu pour effet d'engendrer des phénomènes psychologiques et moraux de la plus grande importance. L'homme a réagi de tout son être devant les nouvelles notions prises au service

d'anciens idéaux et aujourd'hui nous voyons les répercussions entraînées sur les relations entre Etats.

28. En particulier, deux phénomènes caractérisent cette vague de changements qui remue la communauté des nations: d'une part, le processus de la coopération entre les pays, dans tous les domaines et surtout dans le domaine économique et le domaine technique et, d'autre part, l'application relativement rapide du grand principe de la libre détermination des peuples, qui marque le crépuscule du régime colonial. Ces deux phénomènes sont les éléments moteurs de l'évolution de l'humanité vers les étapes supérieures de son destin, étapes dont on peut à peine deviner aujourd'hui la portée.

29. L'esprit de solidarité internationale qui anime notre époque s'est manifestement concrétisé par la coopération dans le domaine économique et le domaine technique et il correspond à une prise de conscience, de la part des pays les plus évolués, de la responsabilité qui leur incombe dans les tâches à accomplir en commun. Cela, il serait injuste de le nier, mais peut-être serait-il plus mauvais de ne pas voir les insuffisances et les défauts des programmes mis à exécution, notamment depuis le début de l'après-guerre. Ces programmes ont été en partie impuissants à résoudre comme il aurait fallu les problèmes du développement: le résultat tangible en a été l'impossibilité de surmonter la tendance qui est due à l'inégalité des moyens de production et qui entraîne l'élargissement du fossé entre le monde des pays développés et le monde des pays plus attardés.

30. Ce que les économistes appellent l'effet de manifestation entraîne de profondes perturbations sociales et a des répercussions négatives sur la compréhension mutuelle entre les nations. Ainsi s'est fait jour parmi les masses un sentiment d'impatience et d'angoisse qui ne permet pas l'acceptation de formules à long terme ou de solutions dont l'application exige beaucoup de temps. Il en résulte que sur tous les gouvernements, et en particulier sur ceux des pays très développés, pèsent de nouvelles responsabilités quant à la recherche de solutions adéquates. Ces pays n'ignorent pas l'effet que leur politique économique exerce sur le reste du monde et ils savent combien nous sommes loin des objectifs chiffrés qui ont été fixés à l'unanimité à la seizième session de l'Assemblée générale.

31. L'urgence de ces solutions nous montre que l'étape du diagnostic est déjà dépassée et qu'il importe maintenant d'entreprendre une action internationale vigoureuse. L'Organisation a reconnu cette nécessité en lançant le programme de la Décennie des Nations Unies pour le développement, mais nous ne pouvons pas cacher que nous sommes préoccupés du fait que, près du tiers de la durée de cette décennie s'étant déjà écoulé, nous en sommes encore au stade de l'organisation et des préparatifs, tant sur le plan régional que sur le plan mondial. Nous ne pouvons oublier que le sous-développement se traduit par la faim, l'ignorance, l'absence d'un logement suffisant, la maladie et la souffrance pour des millions d'êtres humains auxquels nous avons le devoir de porter secours.

32. Nous n'essayons pas de rejeter la responsabilité de cette situation sur les uns plutôt que sur les autres; les études de diagnostic montrent que cette responsabilité incombe pour une très large part aux pays peu développés. C'est à eux qu'il appartient de se forger cet esprit d'entreprise et ce sens de l'ordre

et de la stabilité sans lesquels on ne peut atteindre les objectifs économiques qu'on se fixe. Ces pays feront la preuve de leur énergie en entreprenant l'action préalable nécessaire et le succès ira à ceux qui sauront faire aboutir cette action aux résultats concrets voulus. On ne pourra rien édifier de durable sans le ciment de l'effort personnel; mon pays n'estime pas que la coopération nécessaire doive se traduire par le maintien des pays aidés dans un état permanent de dépendance économique, car ce serait factice et cela détruirait l'esprit national. Mais il faut que cet effort personnel se développe dans un milieu où il puisse agir avec fruit, et il faut pour cela qu'il soit entendu une fois pour toutes qu'il est donc indispensable de modifier les structures actuelles du commerce international.

33. La modification de structure que nous envisageons correspond à une nouvelle conception de la division internationale du travail qui permettra aux pays peu développés d'asseoir leur économie sur des bases nouvelles et d'encourager l'industrialisation pour pouvoir participer davantage au commerce mondial en exploitant des articles manufacturés et des articles semi-finis. Cette nouvelle conception se fonde sur une interprétation plus équitable du principe de la réciprocité que celle qui était admise jusqu'à présent. Il est indispensable de garantir aux exportateurs de produits de base des prix rémunérateurs et stables et, à cette fin, il importe d'éliminer les barrières douanières quantitatives et de diminuer graduellement les mesures de subvention en cherchant plutôt, par des rajustements économiques parfaitement possibles, à réaliser une protection naturelle des secteurs qui seraient ainsi les plus exposés dans les pays industrialisés. Il faut en outre aplanir les obstacles qui entravent le commerce entre toutes les régions du monde.

34. Il est indubitable que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement revêtra à cet égard une importance décisive; c'est pourquoi l'Argentine lui donne son ferme appui en souhaitant qu'elle ne soit pas seulement un organe où les opinions pourront être confrontées, mais qu'elle soit avant tout un grand cadre nouveau dans lequel on puisse examiner et résoudre les problèmes fondamentaux du commerce. Il serait donc souhaitable, comme mon pays l'a affirmé à plusieurs reprises, que les décisions qui seront prises à cette conférence soient fondées sur le consentement et le compromis plutôt que votées à la majorité, car seul cet esprit permettra de surmonter les obstacles actuels.

35. Nous sommes à la veille d'une période décisive, car en l'année 1964 non seulement la conférence mondiale dont je viens de parler se tiendra, mais aussi des débats et des accords importants sont prévus. Les "négociations Kennedy" au GATT, la réorganisation du marché britannique des produits agricoles, la politique agricole de la Communauté économique européenne et l'éventuelle organisation des marchés à l'échelle mondiale — plan qui comporte encore de grandes inconnues — seront autant d'événements d'une très grande importance.

36. Il va sans dire que les conséquences d'un échec, en une période aussi cruciale, seraient imprévisibles. Nous n'hésitons pas à le déclarer du haut de cette tribune, la plus universelle des tribunes d'où l'on puisse exposer des problèmes qui intéressent profondément la communauté internationale. L'Assemblée voit un monde où la solidarité économique ne parvient

pas à atteindre les buts qu'elle se propose et s'affaiblit par suite des prudentes limitations apportées aux plans d'assistance financière ainsi que de l'existence de structures commerciales déséquilibrées et égoïstes. Que ces conséquences graves et encore imprévisibles se produisent ou non dépendra dans une large mesure des événements de l'an prochain.

37. L'autre trait caractéristique de notre époque, dont j'ai déjà parlé, est le formidable phénomène de l'accession à l'indépendance des nouveaux Etats qui apportent leur précieux concours à l'Organisation des Nations Unies. L'arrivée de ces pays qui sont venus s'ajouter aux Nations Unies depuis quelques années leur a donné le caractère d'universalité si nécessaire pour qu'elles soient véritablement représentatives de la communauté mondiale des nations.

38. L'Argentine s'est faite le défenseur fervent du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui a été à la base du processus d'accession à l'indépendance qui a marqué la période récente. Elle a salué avec joie les pays amis d'Afrique, d'Asie et de notre continent qui se sont maintenant joints à nous dans le concert des Etats souverains. Nous pensons que l'ère de liberté dans laquelle nous vivons permettra d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, même dans le cas de territoires de très petite superficie. Ainsi, l'occupation des îles Malouines, dans laquelle nous voyons une violation flagrante de notre souveraineté, commise à l'époque de l'expansion impérialiste et alors que notre pays faisait ses premiers pas en tant qu'Etat indépendant, est pour nous une anomalie qui, dans l'intérêt de la compréhension et de l'amitié mutuelles qui lient nos deux pays unis par tant de liens, ne doit pas se perpétuer. La présence anachronique du Royaume-Uni dans ces îles à peine peuplées n'a pas de sens. Nous espérons que le geste généreux de notre ami traditionnel, qui a déjà fait preuve de justice dans d'autres parties du monde, se renouvellera dans ce cas particulier.

39. L'Argentine pense que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, énoncé dans la Charte, doit être considéré en tenant compte des circonstances qui en conditionnent l'exercice, c'est-à-dire qu'il existe des facteurs qui en limitent la portée lorsque d'autres principes comme celui de l'intégrité territoriale de l'Etat ou la situation particulière de territoires contestés doivent être pris en considération. Ainsi, nous estimons qu'on ne peut appliquer ce principe aveuglément dans des cas où un territoire a été séparé par la force d'un Etat indépendant sans qu'un accord international postérieur ait validé cette situation de fait, et notamment lorsque la population originaire a été dispersée et que des groupes de colons de la puissance occupante se sont installés dans ce territoire. Par exemple, si l'on appliquait aveuglément le principe de la libre détermination à des territoires très faiblement peuplés, le sort en serait entre les mains d'un groupe extrêmement restreint de colons qui s'y seraient installés par la force en violant les règles élémentaires du droit international et l'on se servirait ainsi du principe de la libre détermination comme d'un prétexte pour légaliser un transfert de souveraineté grâce à la caution que les Nations Unies y donneraient. Nous ne croyons pas non plus que le principe de la libre détermination serait accepté intégralement si on l'envisageait dans des circonstances où la personnalité d'une population ne serait pas respectée par suite

de l'emploi de méthodes de pénétration contraires à son indépendance réelle.

40. Mon pays continuera à lutter en faveur de l'application universelle des droits de l'homme, conquête fondamentale des Nations Unies et des organismes régionaux. Une des pratiques les plus odieuses qui puissent corrompre les relations humaines, véritable fléau que la communauté internationale n'a pas encore pu éliminer, est la discrimination raciale de quelque type qu'elle soit et sous quelque forme qu'elle se présente. Aussi constatons-nous avec inquiétude que ce droit fondamental de l'homme à l'égalité de traitement continue d'être violé dans certaines parties du monde. Nous ne pouvons faire moins que de répéter ici combien nous déplorons cette situation et de lancer à l'Assemblée générale un appel pressant pour que cet état de choses cesse au plus tôt. D'un autre côté, le sens de la justice veut que nous ne lésinions pas nos sincères félicitations aux gouvernements qui s'efforcent réellement et courageusement de supprimer la discrimination raciale.

41. L'Organisation a déjà 18 ans. L'Assemblée générale présente un visage différent de celui qui était le sien il y a quelques années. Certaines réformes devront intervenir à brève échéance; il faudra notamment augmenter le nombre des membres de certains organes des Nations Unies afin d'assurer le caractère de représentativité universelle qui est un des principes directeurs de l'Organisation. Depuis quelque temps déjà, les Etats d'Amérique latine se prononcent ici même en faveur d'une initiative en ce sens, mais le problème n'est toujours pas résolu, bien que l'augmentation constante du nombre des Etats Membres l'ait rendu encore plus urgent.

42. Je ne peux m'empêcher d'évoquer ici notre institution régionale, l'Organisation des Etats américains, qui, dans son domaine, s'efforce avec persévérance d'agir conformément aux buts et aux principes de la Charte et à ceux qui lui sont propres.

43. Sur le plan international, mon pays s'est constamment donné pour règle de resserrer ses liens avec les républiques sœurs d'Amérique. Nous demandons en particulier pour l'Amérique latine le rôle qui lui revient dans les grands débats internationaux et nous reconnaissons que nous devons serrer nos rangs pour l'action coordonnée qui permettra de mieux atteindre les fins du bien commun de l'univers, fins qui caractérisent notre organisation. Nous ne pouvons oublier que l'Amérique latine a été le berceau de certains des grands principes de la vie politique internationale dont plusieurs sont devenus des règles du droit des gens. A notre Amérique incombe la responsabilité de rester digne de son héritage historique et de renouveler son apport au bénéfice de la collectivité internationale. Mon pays ne ménagera aucun effort pour appuyer l'action de l'Organisation des Etats américains en tant qu'organe de centralisation des initiatives intéressant notre continent, car il estime que c'est dans le cadre de cette organisation qu'il pourra le mieux réaliser les fins élevées qui sont énoncées dans sa charte.

44. Sur le plan mondial, il est maintenant plus nécessaire que jamais de conjuguer nos efforts en une action commune. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent profiter de cette période singulièrement propice que les relations internationales traversent actuellement pour contribuer à ce que le bon sens règne dans le monde.

45. Je ne voudrais pas donner une impression d'optimisme injustifié: la réalité se charge de modérer tout enthousiasme excessif. Toutefois, on constate certainement aujourd'hui dans le monde une détente qui doit nous encourager à poursuivre nos efforts dans le même sens. La signature du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires, auquel mon pays a souscrit, constitue un premier pas et annonce que le grand dialogue s'est ouvert. Nous croyons que la course aux armements n'est que la manifestation extérieure de causes plus profondes à la base desquelles se trouvent la méfiance et la crainte. Si l'on surmonte ces sentiments, ce qui paraissait impossible hier se réalisera demain; les délibérations de Genève pourront conduire à cette situation idéale du désarmement général sous contrôle international effectif, que l'Argentine a toujours appelé de ses vœux fervents. La responsabilité de faire réussir ce premier pas incombe à tous les pays Membres de l'Organisation ou non, de telle sorte que soit écartée toute possibilité de voir le monde envisager l'éventualité d'un recours aux armes nucléaires.

46. Je fais donc appel, en terminant cette intervention de l'Argentine, aux sentiments de haute inspiration humanitaire et à la bonne volonté des hommes sur lesquels pèse la lourde responsabilité de cette tâche. Que les espoirs de leurs peuples les guide dans le difficile labyrinthe des négociations diplomatiques pour que les sessions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies accomplissent leur œuvre dans un climat de paix et de compréhension mutuelle, avec la certitude que les promesses seront tenues et les compromis réalisés, et avec cet esprit de camaraderie et même d'utopisme qui a présidé à la naissance de notre organisation au moment où ne s'étaient pas encore éteints les échos du grand holocauste dont on a voulu éviter qu'il ne se renouvelle.

47. M. SAPENA PASTOR (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: Mes premières paroles seront pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection par l'Assemblée générale en sa dix-huitième session. L'Amérique latine éprouve une grande satisfaction à voir qu'une de ses plus hautes valeurs intellectuelles et morales est appelée à la présidence de l'assemblée mondiale.

48. En présentant des observations sur l'Introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, je disais du haut de cette même tribune, il y a à peine un an [1144<sup>e</sup> séance], que l'Organisation des Nations Unies, qui passait à l'époque par une "crise de confiance", surmonterait cette crise et même d'autres crises et qu'elle en sortirait renforcée.

49. On peut se rendre compte de la justesse de cette prédiction. On constate un changement notable dans l'atmosphère de l'Assemblée générale, dans le climat international actuel et dans l'esprit avec lequel nous participons à cette réunion.

50. Nous ne nous faisons cependant pas d'illusions sur la difficulté et la complexité de la tâche qui nous attend dans les mois prochains; nous ne pouvons nullement surestimer l'ampleur des travaux auxquels nous nous attaquerons en séance plénière et dans les grandes commissions lorsque nous examinerons en détail les nombreuses questions inscrites à notre ordre du jour. C'est pourquoi il n'est pas dans mon intention d'aborder maintenant l'examen de ces

questions. Ma délégation, comme les autres, aura amplement l'occasion d'exposer ses vues sur les différentes questions dans les prochains débats; comme par le passé, le vote du Paraguay sera déterminé dans chaque cas par des raisons de justice et d'équité, ainsi que par le respect des hauts principes moraux et juridiques qui constituent l'essence même des buts de notre organisation.

51. Certaines questions, soit parce qu'elles nous concernent tous également, soit parce que d'une manière ou d'une autre nos intérêts nationaux sont directement en jeu, revêtent une importance telle qu'elles nous obligent à nous situer sur un plan élevé pour prendre position. Je limiterai donc mes observations à quelques-uns des problèmes les plus importants, afin d'exposer à l'Assemblée générale quelle est la position de mon pays. Je ne crains pas de répéter des vérités premières, car j'ai la conviction que nos voix, si faibles soient-elles lorsqu'elles se font entendre isolément, acquièrent en s'ajoutant les unes aux autres une telle force qu'elles finiront par être écoutées.

52. Les cendres de la seconde guerre mondiale étaient encore chaudes lorsque est née l'Organisation des Nations Unies, portée par l'espérance des peuples déchirés par cette grande conflagration. L'instrument créé à San Francisco pour préserver la paix et favoriser le bien-être de l'humanité n'était pas parfait, mais il était perfectible. Aujourd'hui comme hier, il reste le seul à pouvoir imposer des normes juridiques et morales dans les relations entre les Etats pour assurer à tous les peuples les bienfaits de la paix et de la prospérité collective.

53. En même temps, cependant, les grandes puissances se sont lancées dans une course effrénée vers des armements d'un pouvoir destructeur inconnu jusqu'alors dans l'histoire de l'humanité. On y a consacré et on y consacre des ressources matérielles d'une valeur incalculable en y gaspillant sans compter les talents et les énergies. Pis encore, cette course aux armements a engendré une peur que le monde n'avait jamais connue, celle de voir s'éteindre sur la planète la vie humaine.

54. Notre unique espoir réside dans le désarmement, et c'est pourquoi cette question a forcément la priorité absolue. Peu importe que nous, peuples en voie de développement, nous ne participions pas à la course aux armements; nous en subissons nous aussi les effets. Si cette question revient chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée, la faute en est aux grandes puissances et non pas à nous, dont le rôle se réduit trop souvent à celui de spectateurs de négociations qui paraissent interminables. Malgré notre rôle presque passif, nous nous refusons absolument à croire que les difficultés soient insurmontables. Avec l'optimisme de ceux qui regardent l'avenir avec confiance, nous croyons qu'il est possible d'aboutir à un accord mondial de désarmement assorti d'un système international approprié d'inspection et de contrôle. Nous ne pensons pas qu'on puisse en cette matière invoquer des prétextes tenant à la limitation de souveraineté. A notre avis, un système international d'inspection et de contrôle librement négocié et librement consenti ne porte pas plus atteinte à la souveraineté des Etats que les offres mêmes de désarmement faites de bonne foi par ces Etats.

55. S'il est une tâche qu'il faut poursuivre sans relâche et sans se laisser décourager par des échecs successifs, c'est bien la recherche de formules qui permettraient d'aboutir au désarmement collectif. Nos intérêts nationaux ne sont pas seuls en jeu: il y va de la survivance du genre humain.

56. Cette année l'Assemblée se réunit dans un climat international marqué par une certaine détente dans la guerre froide. Deux faits récents justifient cet optimisme raisonné. Le premier est l'accord sur la création d'une ligne de communication directe reliant les capitales des deux plus grandes puissances nucléaires, dans le dessein clairement défini d'éviter le déclenchement accidentel d'une guerre meurtrière. L'autre fait est la signature du Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

57. Depuis des années, nous préconisons l'interdiction de ces essais qui contaminent de plus en plus dangereusement l'atmosphère de notre planète, ce qui présentait des risques graves pour toutes les populations qui vivaient dans la crainte. Fidèle à sa tradition, mon pays non seulement s'est réjoui de la signature de ce traité, mais encore lui a donné son adhésion formelle dans les capitales des trois puissances contractantes. Nous croyons que ce traité ne constitue pas simplement une réponse positive des grandes puissances nucléaires aux appels pressants du monde; sa conclusion annonce une série d'autres accords qui nous conduiront finalement au désarmement. C'est un grand progrès et il faut qu'il soit suivi d'autres succès.

58. Il convient de rappeler que pendant la seconde guerre mondiale, malgré toutes les horreurs qui l'ont accompagnée, les adversaires avaient du moins respecté certaines règles convenues, comme l'interdiction de l'emploi de gaz toxiques et d'armes bactériologiques. Il s'agissait pourtant d'une guerre totale. Dans le même ordre d'idées, le Traité de Moscou devrait logiquement avoir pour première conséquence l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires et la destruction des armes existantes.

59. Etant donné l'ampleur des problèmes du désarmement et devant le danger évident que représentent les armes nucléaires et thermonucléaires, on a cherché à préserver certaines régions du monde de ce péril par la dénucléarisation. Cette dénucléarisation de certaines régions peut mener progressivement à la dénucléarisation totale.

60. Les chefs d'Etat de cinq pays de notre continent ont joint leurs efforts en vue d'élaborer un accord régional de dénucléarisation de l'Amérique latine. Je déclare solennellement que le Paraguay est tout à fait disposé à examiner favorablement la dénucléarisation de l'Amérique latine. Les négociations doivent se poursuivre dans le cadre naturel qui convient pour cette question, c'est-à-dire à l'Organisation des Etats américains et non à l'Organisation des Nations Unies.

61. Nous croyons sincèrement que certaines conditions fondamentales doivent être remplies pour que cette dénucléarisation ait pour effet d'assurer une sécurité réelle. Il faut d'abord que la dénucléarisation d'une région déterminée, en l'occurrence l'Amérique latine, soit totale et s'applique donc à tous les Etats

et à tous les territoires de cette région. D'autre part, il faut obtenir des puissances nucléaires toutes garanties de respect et de protection de la région dénucléarisée. Enfin, il faut instituer sur le plan international des systèmes ou moyens efficaces de contrôle et d'inspection.

62. J'ai dit précédemment que certaines questions ou certains groupes de questions connexes dominaient le panorama des travaux de l'Assemblée générale. Tel est le cas notamment des questions relatives à l'abolition du colonialisme, qui, il est lamentable de devoir le constater, souille encore la carte du monde; cette souillure subsistera tant qu'il restera un peuple, un seul peuple, qui sera privé du droit de libre détermination et du droit de choisir son destin national. Je tiens à rendre un hommage sincère et sans réserve aux peuples qui luttent pour leur émancipation et certainement aussi à leurs dirigeants. Aux uns et aux autres va tout notre respect.

63. Je désire également rendre hommage aux comités créés par l'Assemblée générale pour veiller sur le sort des peuples qui ne peuvent encore faire entendre leur voix à l'Organisation; cet hommage s'adresse particulièrement aux représentants des jeunes Etats d'Afrique et d'Asie qui sont les porte-drapeau de la cause de la libération. A notre avis, l'issue de cette marche vers l'émancipation est inévitable. La victoire finale, qui ne peut plus être très éloignée, sera remportée par ces peuples qui ne sont pas encore autonomes et en qui nous saluons les Etats de demain, libres, souverains et indépendants.

64. Parmi les questions examinées par l'Assemblée générale, s'il en est une qui réussit à soulever la réprobation unanime, c'est bien la politique d'apartheid que pratique la République sud-africaine. La notion de discrimination raciale est peut-être encore plus étrangère au peuple paraguayen qu'à tout autre peuple d'Amérique latine. C'est pourquoi mon pays ne peut avoir qu'une seule et unique réaction devant les problèmes de discrimination. Avec sincérité et fermeté, je déclare que le Paraguay considère la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement sud-africain comme fondamentalement erronée, comme génératrice des plus graves conflits en matière de ségrégation raciale et comme caractérisée par une méconnaissance irritante et prolongée de droits proclamés sur le plan universel. Cette politique doit être proscrite.

65. Je passe maintenant à d'autres questions qui intéressent la grande majorité des membres de l'Assemblée. Nous sommes actuellement dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous attendons avec confiance de voir apparaître bientôt les effets bienfaisants de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Enfin, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendra très prochainement. Nous avons de bonnes raisons d'attribuer une importance capitale à cette conférence, dont la convocation a été réclamée avec une rare unanimité par les pays insuffisamment développés.

66. C'est toujours aux pays agricoles, producteurs de matières premières, que l'on donne cette appellation de pays insuffisamment développés. En revanche, et à très peu d'exceptions près, les pays développés sont ceux dont l'économie est principalement industrielle. En exportant leurs matières premières, les pays agricoles arrivent à peine à couvrir les besoins d'une

population à bas niveau de vie et les frais d'exportation. En revanche, lorsqu'un pays industrialisé exporte ses produits, il fait payer à l'acheteur la rétribution élevée de ses ouvriers qui correspond à leur haut niveau de vie et il comprend dans les prix les bénéfices industriels, les assurances sociales et les impôts de toutes sortes.

67. Je citerai quelques chiffres qui reflètent cette réalité tragique. En 1962, le Paraguay a exporté 3 fois plus de matières premières qu'en 1950, en volume, mais la valeur en devises de ces ventes a dépassé à peine le montant total des ventes de 1950. La situation s'aggrave d'autant plus que la plupart des produits achetés à l'extérieur avec ces devises ont subi des hausses atteignant jusqu'à 200 p. 100. J'imagine que cette situation grave n'est pas seulement celle du Paraguay, mais est celle de la plupart des pays qui produisent des matières premières en Asie, en Afrique, en Océanie et en Amérique latine, qu'ils se désignent ou non eux-mêmes du nom de pays sous-développés.

68. La diminution constante du prix des matières premières produites par les pays d'économie agricole, aggravée par l'augmentation constante du prix des produits en provenance de pays d'économie industrielle, n'a fait et ne fera qu'élargir davantage l'écart entre les pays développés et les pays insuffisamment développés. L'émancipation du dernier territoire de notre planète mettra fin au colonialisme politique, mais nous verrons toujours subsister le colonialisme économique exercé sur les pays d'économie agricole, à moins que les conditions actuelles de production et d'exportation des produits de l'agriculture ne soient considérablement modifiées. Dans le cadre du système de liberté économique que nous souhaitons, il est difficile de corriger les prix des matières premières ou des articles manufacturés sur le marché international.

69. A notre avis, il faut chercher la solution des problèmes posés par le sous-développement en s'attaquant simultanément à ses deux causes principales: d'une part, au moyen d'une assistance financière et technique, en augmentant le rendement de la production des pays agricoles afin de compenser le bas prix des matières premières et d'obtenir ainsi l'élévation du niveau de vie des populations; d'autre part, en favorisant l'industrialisation progressive des pays agricoles, auxquels il faudrait offrir la possibilité de transformer leurs matières premières principales, ce qui exige aussi une coopération technique et l'apport de capitaux extérieurs.

70. Ces deux mesures sont indispensables si l'on veut mettre fin à l'actuel colonialisme économique qu'exercent en fait les pays développés sur les pays insuffisamment développés.

71. Les institutions spécialisées des Nations Unies et la Conférence sur le commerce et le développement devront s'occuper spécialement du problème du sous-développement, cause principale du malaise économique, social et politique que l'on constate dans le monde entier.

72. A l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle période présidentielle, le Paraguay a reçu récemment la visite d'une soixantaine de missions spéciales, dont beaucoup avaient à leur tête des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se trouvent aujourd'hui même dans cette assemblée. Je leur renouvelle les remerciements officiels du

Paraguay pour l'honneur de leur visite. Ces 60 missions ont été les témoins qualifiés de la consolidation d'un ordre intérieur caractérisé par le progrès économique, le progrès social et le progrès politique. Elles ont vu que notre progrès économique est fondé sur la libre entreprise, la liberté des changes, la liberté des importations et des exportations, l'absence de contingentement et autres restrictions, et qu'il repose sur la stabilité monétaire, la stabilité économique et le respect du capital et de la propriété privée. De même, elles ont vu que dans notre pays le progrès social réside surtout dans l'augmentation constante du nombre des propriétaires de terres agricoles grâce à une réforme agraire qui, sans propagande tapageuse et sans violence interne, a créé 30 000 nouveaux propriétaires terriens en cinq ans, ainsi que dans les mesures d'encouragement prises en faveur des ouvriers des villes qui jouissent pleinement de tous les droits sociaux et d'une protection sociale. Enfin, elles ont vu que le progrès politique est fermement établi grâce à la participation des partis politiques au gouvernement national, à l'exercice d'un contrôle par l'opposition et aux bienfaits de la liberté de la presse et de la liberté d'expression.

73. J'ai dit plus d'une fois qu'une chaîne n'est pas plus solide que le plus faible de ses maillons. Tout Membre de l'Organisation a, en ce sens, le devoir de la renforcer en se renforçant lui-même. Dans cet ordre d'idées, nous croyons que notre situation présente et nos perspectives d'avenir sont la meilleure contribution que le Paraguay, en qualité de Membre, puisse apporter à l'Organisation des Nations Unies.

74. Avant de terminer mon exposé, je parlerai brièvement de la prochaine célébration, en 1965, du vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a créé à sa dix-septième session une Commission préparatoire de l'Année de la coopération internationale (résolution 1844 [XVII]) et elle recevra bientôt le rapport de cette commission. Mon pays, qui était membre de la Commission, s'y est attaché à appuyer toutes les suggestions destinées à faire ressortir ce qui unit les Membres de l'Organisation et à éviter tout ce qui, par sa nature, pourrait prêter à controverses. Etant donné que nous agissions en vertu d'un mandat, c'était ainsi que nous devions remplir notre mission.

75. Pourtant, à titre individuel, et comme représentant d'un Etat sans littoral, je tiens maintenant à faire appel à la bonne volonté de l'Assemblée pour qu'elle examine, en temps voulu, la possibilité d'adopter à l'unanimité une résolution qui apporte à l'occasion de cet anniversaire la solution des problèmes que pose le commerce international des Etats qui ne jouissent pas d'une côte maritime.

76. Je formule les vœux les plus sincères pour le succès de la présente session et je souhaite que, grâce à l'heureux résultat des efforts de l'Assemblée, cette session reste dans l'histoire des Nations Unies comme une des plus constructives qu'elle ait connues.

77. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour exercer son droit de réponse.

78. **Sir PATRICK DEAN** (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je remercie le Président de bien vouloir me permettre de faire très brièvement usage de mon droit de réponse.

79. Dans son discours, le représentant de l'Argentine a parlé non seulement des relations cordiales qui existent fort heureusement entre son pays et le mien, mais aussi des droits que l'Argentine prétend avoir sur les îles Falkland ou îles Malouines. A ce sujet, je tiens à déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland et sur les dépendances des îles Falkland, et je tiens à réserver formellement ses droits sur cette question.

80. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Avant de lever la séance, je demanderai aux représentants qui désirent intervenir dans la discussion générale de bien vouloir se faire inscrire à cet effet, s'ils ne l'ont déjà fait. Il est important, afin d'assurer la continuité de la discussion générale, que les délégations se mettent en rapport avec le secrétariat de l'Assemblée. Toute interruption due à l'absence d'orateurs nous ferait perdre un temps précieux au détriment du déroulement normal des travaux de l'Assemblée.

*La séance est levée à 16 h 30.*